

La lettre d'information vautours et élevage

Le succès des réintroductions de vautours dans les grands causses a permis de recréer une population viable avec trois espèces présentes : le Vautour fauve (332 couples), le Vautour moine (20 couples), le Vautour percnoptère (3 couples).

Leur utilité sanitaire est indéniable : élimination des cadavres d'animaux domestiques, limitation de la propagation des maladies, préservation des eaux de sources.

Par suite de quelques plaintes et incompréhensions, les services de l'État ont entrepris, avec tous les partenaires concernés (représentants agricoles, vétérinaires, associations, parcs naturels, chasseurs), des démarches pour mieux connaître les vautours, recenser et maîtriser la ressource alimentaire fournie par les éleveurs, favoriser la cohabitation entre vautours et élevage.

Cette lettre d'information vise à donner une information régulière, documentée et partagée sur les trois indicateurs principaux que sont :

- la population de vautours, par le suivi de la reproduction, la surveillance des sites de nidification, le baguage des oiseaux et la reconnaissance des individus par lecture des bagues ;
- l'alimentation donnée aux vautours, par la connaissance de ce qui est déposé sur les placettes à partir des registres de dépôt des éleveurs ;
- les constats réalisés par les agents de l'État et les expertises vétérinaires après plaintes.

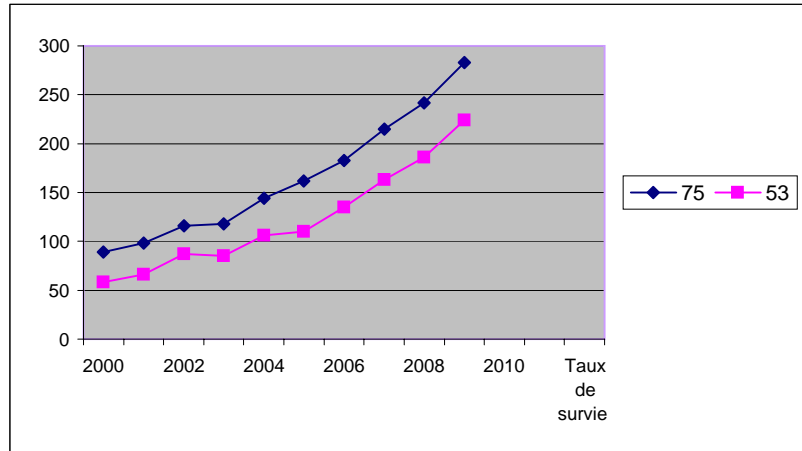
Nota : pour cette première lettre et en raison d'une actualité chargée, les données des autres départements relatives à l'alimentation et aux plaintes n'ont pu être prises en compte.

1 - Informations sur la population de vautours des grands causses

Nombre de pontes de Vautour fauve

Il s'agit du nombre de pontes pour l'année n, constatées depuis la première observation de ponte (fin décembre de l'année n-1). Ce nombre inclut des remplacements de ponte (après échec un couple peut pondre à nouveau sur le même site ou ailleurs). Cette donnée ne reflète donc pas réellement le nombre de couples reproducteurs mais en est un indicateur. La méthode de recensement des pontes a toujours été effectuée de la même manière. On peut donc estimer que la tendance d'évolution du nombre de pontes reflète celle du nombre de couples reproducteurs.

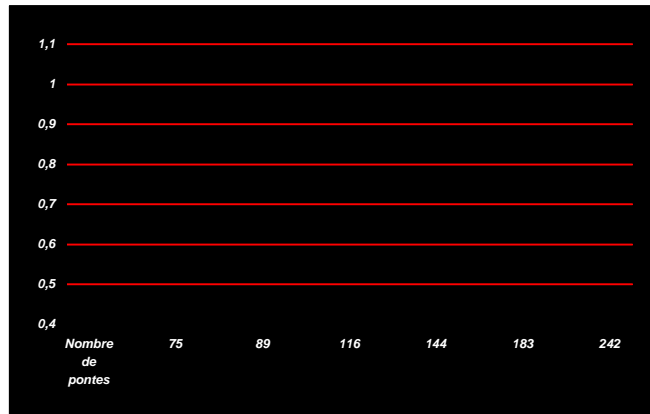
Nombre de pontes	Année
67	1998
75	1999
75	2000
89	2001
98	2002
116	2003
118	2004
144	2005
162	2006
183	2007
215	2008
242	2009
283	2010



14 communes en Lozère et Aveyron sont concernées.

Le succès de reproduction est le nombre de jeunes produits (jeunes à l'envol) divisé par le nombre de tentatives de nidification (nombre de pontes). La valeur habituelle pour l'espèce avoisine 0,70.

Année	Nombre de tentatives de nidification	Nombre de jeunes produits	Succès de reproduction
1998	67	38	0,57
1999	75	50	0,67
2000	75	53	0,71
2001	89	58	0,65
2002	98	66	0,67
2003	116	87	0,75
2004	118	85	0,72
2005	144	106	0,74
2006	162	110	0,68
2007	183	135	0,74
2008	215	163	0,76
2009	242	186	0,77
2010	283	224	0,79



Taux de survie

Le taux de survie de chaque classe d'âge donne une indication de l'état de la population. Dans le mécanisme de régulation naturelle des populations de grands rapaces, plusieurs modalités entrent en ligne de compte :

- 1- le taux de reproduction (pourcentage d'adultes entrant en reproduction), qui souvent n'est pas connu. Or il s'agit de la première modalité de régulation avec une action à court terme, en début de reproduction : sur "décision" de l'individu, suite à de mauvaises conditions physiques et/ou alimentaires, la reproduction est arrêtée.
- 2- la survie au nid des poussins (élevage).
- 3- la survie juvénile (première année de vie), qui baisse en cas de problème de ressources alimentaires baisse.
- 4- l'ultime modalité est la baisse de survie des adultes et leur émigration.

Ces données sont disponibles grâce au suivi des oiseaux marqués. Il faut compter au mieux 5 années après marquage pour connaître ces taux. Un baguage et suivi constant et sur le long terme sont donc nécessaires à la gestion des populations.

Taux de survie juvénile (première année) = recherche en cours, non connu

Taux de survie des adultes (à partir de 4 ans et plus) : 0,955

Ce taux est très élevé et stable depuis des années : il reflète un bon état de conservation actuel de la population.

Domaine vital de la colonie des Grands Causses

Les premiers couples reproducteurs de Vautour fauve se sont d'abord installés dans les gorges de la Jonte, près du site de réintroduction. Puis ils ont colonisé les gorges du Tarn, la vallée du Tarn ensuite et enfin les gorges de la Dourbie.

La superficie du domaine vital est d'environ 8000 km².



Nombre de pontes de vautours fauves déposées en 2011

Legend

nids_reposoirs_VF_nids_2011

total repro 2011

1 - 5

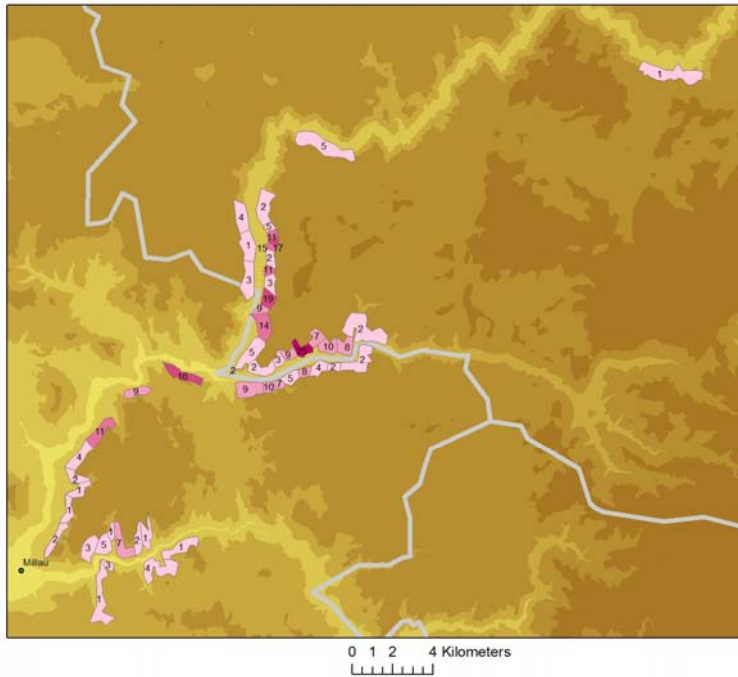
6 - 10

11 - 15

16 - 20

21 - 25

DEPARTEMENT



Deux autres espèces de vautours sont présentes dans les Grands Causses.

Vautour moine

L'espèce a été réintroduite de 1992 à 2004 (53 individus lâchés).

95% des vautours moines reproducteurs français sont dans les Grands Causses.

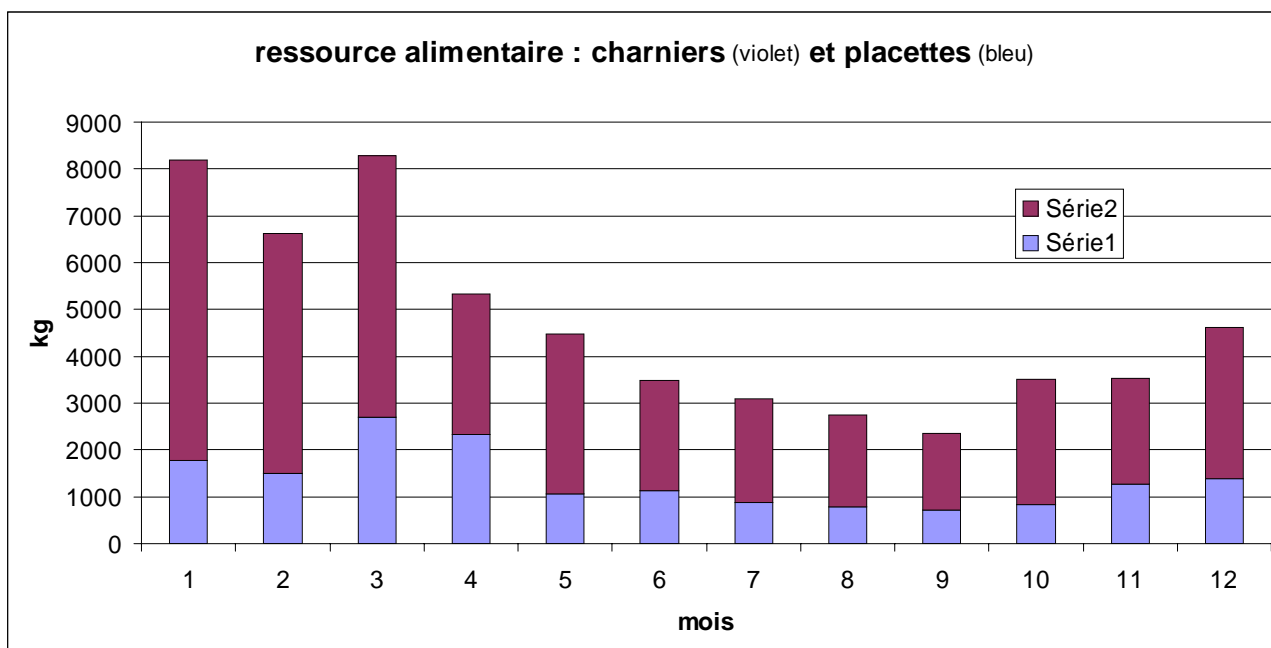
Soit 18 couples reproducteurs et 12 jeunes à l'envol en 2010.

Vautour percnoptère

L'espèce est revenue naturellement à la fin des années 80

En 2010, 3 couples se sont reproduits mais un seul jeune s'est envolé.

2 - Ressources alimentaires apportées par les éleveurs en 2010



3 - Constats et expertises vétérinaires

En 2011, sept plaintes ont été relevées sur le département de la Lozère, entre le 9 mai et le 20 juin.

Toutes concernaient la consommation d'ovins (9 animaux) sur les communes de Mas-Saint-Chély, Meyrueis, Sainte-Enimie et Lanuéjols.

Des constats ont été systématiquement réalisés par les agents de l'Etat. Ils se sont déroulés dans de bonnes conditions d'information et de coopération.

Les expertises vétérinaires ont permis de conclure à l'absence de responsabilité des vautours dans la mort des animaux.

Une seule expertise n'a pu être réalisée du fait d'une déclaration trop tardive ne permettant pas d'aboutir à une expertise conclusive.